

ASSOCIATION DE PRESERVATION ET DE
SECURISATION DES TORRENTS DE
CHARTREUSE

**REMARQUES Déposées le 18 Janvier 2018 dans le cadre de
l'enquête Publique du 8 Janvier au 28 Janvier 2018 prescrite par Arrêté du 18/12/17
N° 38-2017-352 DDTSE01**
concernant les aménagements hydrauliques sur le torrent des GUICHARDS sur la commune
de MONTBONNOT .
Remarques adressées par l' Association de Préservation et de Sécurisation
des Torrents de Chartreuse.

Le dossier est bien réalisée et nous semble complet notamment en ce qui concerne la prise en compte des préconisations du SDAGE et du SRCE ainsi que l'étude d'INCIDENCES. Il est constaté un certain impact sur la faune et la flore conséquence des travaux d'aménagements ; cet impact reste limité et réversible dans le temps.

En ce qui concerne les évaluations concernant la zone située en Aval de la voie en S entre 0A5 et 0A6. Il n'est pas prévu de travaux en l'état actuel donc les eaux circuleront dans le fossé pour un volume maximum de 1,28 M3/s et dans le ruisseau pour 5,9 M3/s en cas de Q100. Il y aura donc dans ce cas débordement vers la zone humide en rive droite et évacuation vers le fossé du Pré de l' Eau et la chantourne Seul 0,9 M3/s seront évacués dans la chantourne par 0A6. L'évacuation dans la chantourne serait donc de $1,28 + 0,9 = 2,18$ M3/s. Il aurait été intéressant de rappeler les capacités d'accueil de la chantourne. Y aura-t-il surverse du champ d'inondation vers la chantourne ?

De plus, il est question, en cas de création d'une zone d'activités, d'une évacuation dans la chantourne d'un débit maximum en Q10 suite à la création d'un bassin d'expansion. Cependant ,suite à la lecture des dossiers antérieurs notamment ceux concernant les inondations de l' ISERE , il semblerait que la chantourne avait été dimensionnée pour une Q100. Qu'en est-il ?

Enfin, lors d'une visite sur place, nous avons pu constaté que les travaux étaient en cours notamment au niveau du fossé susceptible de recevoir le bypass.

Boissenot Yves
Président

